

# Chalette

Magazine municipal / n°15 / 6 juin 2011



## Place Commune

[www.ville-chalette.fr](http://www.ville-chalette.fr)



**Les principes du  
jardinage au naturel**

P 7



**La musique  
pour tous**

P 12



**Dossier :**  
**Chalette, un poumon vert**

## Vie chère : arrêtons d'étrangler les familles !

**L**e gouvernement ne dévie pas de son discours : l'inflation serait faible en France, et il n'y a de ce fait aucune raison d'augmenter les salaires, les retraites, les minima sociaux. Arrêtons les mensonges !

Oui, le pouvoir d'achat des Chalettois, comme celui de tous les Français, se dégrade rapidement ! Oui, chacun peut constater en allant faire ses courses ou en payant ses factures que tous les prix explosent ! Se loger, s'éclairer, se déplacer, se nourrir, se soigner, tous ces actes de la vie deviennent impossibles !

Depuis 2004 le gaz a augmenté de 60%, le prix de l'essence a bondi de 13% en un an, certains produits alimentaires augmentent, eux, de 10 à 20% (farines, pâtes, huile, café...) en raison de la spéculation financière sur les matières premières. Et la liste est longue de toutes les hausses que nous subissons. Mais comme, dans les calculs, le prix de certains appareils baisse (téléviseur, ordinateur, électroménager), l'inflation est largement sous-évaluée puisqu'on n'achète pas une télé tous les jours !

Ce petit jeu sur les chiffres a des consé-

quences dramatiques pour tous les habitants. Car à ne pas vouloir voir la réalité en face, ce sont des milliers, des millions de personnes qui s'enfoncent encore plus chaque jour dans les difficultés de vie.

Quant aux salaires réels, ils ont baissé dans le secteur privé de 1% en 2009, de 0,8% en 2010. Les salaires des fonctionnaires sont gelés, les pensions de retraites à peine revalorisées... Dans notre pays, 8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté et la précarité touche chaque année un nombre plus élevé de familles.

Alors, quand l'Agglomération décide de créer un nouvel impôt, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les élus de Chalette s'y opposent et continueront à s'y opposer. La TEOM touchera chacun de vous, dès cette année. Que vous soyez locataire ou propriétaire, vous devrez la payer et la facture sera lourde : de 100 à plus de 200 euros en fonction du logement que vous occupez. Personne n'y échappera, et votre situation financière ou de famille ne sera pas prise en compte. Au final, ce sont les plus modestes, ceux qui déjà ne s'en sortent pas, qui payeront le plus lourd tribut.

Et nous sommes effarés de voir qu'à part les élus de Chalette, tous les autres élus de l'agglomération votent à deux mains une mesure qui aggravera à nouveau les difficultés de vie. Car dans un tel contexte, cette décision de l'AME est totalement irresponsable !

**Franck DEMAUMONT,**  
Maire de Chalette-sur-Loing



Le Maire, et les élus devant le tribunal administratif avec des citoyens et des représentants d'association pour défendre les droits fondamentaux le 26 mai dernier

## Sommaire

P3 - Actualités

*Echos du Conseil Général du Loiret*

P4 - On en parle

*Chalettois d'hier, aujourd'hui, demain, à vos souvenirs*

P5 - Invités du mois

*Chaque projet devient une aventure humaine riche de défis*

P6 - Vivre ensemble

*Opération Tranquillité Vacances - OTV*

P7 - Développement durable

*Les principes du jardinage au naturel*

P8 - Du côté de la radio

*Une vie au service du citoyen de demain*

P9-10-11 - Dossier

*Chalette un poumon vert*

P12 - Arts et Culture

*La musique pour tous*

P13 - Sports et Loisirs

P14 - Libre expression

P15 - Histoire d'avant

*1861 et 2011 : la ligne SNCF Paris-Nevers fête ses 150 printemps*

P16 - A l'affiche

*Compagnie du Hasard IKO TJOKODI*

**Chalette** Place Commune

Direction de la publication : Franck DEMAUMONT  
Directeur de la communication : B. Ballu  
Rédaction : W. Le Bellec, D. Creff, P. Avezard,  
B. Taleb / Conception maquette : C. Bas  
Mise en pages et impression :  
Orient Express 01 43 21 99 02



# Échos du Conseil Général du Loiret

## Missions de Franck Demaumont

Lors des élections cantonales de mars dernier, les électeurs du canton de Chalette-sur-Loing ont renouvelé leur confiance à Franck Demaumont. Lors de la séance d'installation du Conseil Général, celui-ci a été élu secrétaire de la Commission de l'environnement et de la construction et membre de la Commission d'ouverture des plis spécifiquement habilitée aux procédures de délégation de service public. D'autre part, Franck Demaumont représentera le Conseil Général dans les organismes suivants : Syndicat mixte de gestion du canal d'Orléans, Conseil d'administration SDIS, Com-

mission locale d'insertion de Montargis, Collèges Paul-Eluard et Pablo-Picasso, Commission départementale de coopération intercommunale, Conseil départemental de l'Éducation nationale, Commission départementale de la présence postale territoriale, Association foncière de remembrement de Pannes, Comité départemental de l'emploi, Commission consultative du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Loiret, Collège de Ferrières-en-Gâtinais Pierre-Auguste-Renoir, Plan départemental d'actions de sécurité routière, Etablissement public foncier local du Loiret, Commission intercommunale

d'aménagement foncier de Courtem-pierre, Treilles-en-Gâtinais, Girolles, Corquilleroy, Cepoy, Commission départementale de concertation sur la distribution de l'électricité et du gaz, Commission interdépartementale de répartition de la taxe professionnelle. Enfin, conformément à ses engagements, le conseiller général est à la disposition de tous les habitants du canton ; il suffit de prendre rendez-vous au 02 38 89 59 46. Dès le mois de septembre, des permanences seront organisées dans les villes du canton et un conseil cantonal sera mis en place afin d'élaborer et de porter ensemble des projets novateurs pour notre canton.

## Inquiétudes confirmées autour du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) vient de voir le jour. Le conseil de l'Agglomération Montargoise a voté le taux de ce nouvel impôt jeudi 28 avril. Lors de cette séance, les élus chalettois ont réaffirmé leur opposition à cette nouvelle taxe qu'ils jugent totalement injustifiée et particulièrement injuste.

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères vient d'être voté à l'A.M.E. à 4,80 % de la valeur locative de votre logement. Selon le président de l'A.M.E., Jean-Pierre Door : « Un effort a été consenti par rapport aux 5,10 % prévus au départ ». Il a précisé que la participation des usagers a été réduite et celle de l'Agglo augmentée. Un « effort » loin d'être suffisant pour les élus chalettois qui dénoncent cette taxe depuis plusieurs années déjà.

Dans son intervention, Eric Pépin, maire-adjoint à l'urbanisme et au développement économique à Chalette, a souligné que « les contribuables paient déjà par le biais de leurs impôts locaux. Il s'agit donc de faire payer deux fois un même service qui d'ailleurs s'est dégradé ces derniers mois puisque la fréquence de ramassage des ordures ménagères et des bacs jaunes a diminué de moitié dans certains quartiers et entraîne depuis plusieurs mois un mécontentement généralisé dans nos communes. Cette T.E.O.M. est d'autant plus injuste que, avec l'absence de plafonnement pour les ménages modestes et de dégrèvement possible, la pression fiscale va augmenter pour tous les habitants y compris pour les locataires quand, parallèlement, les prix de la vie courante augmentent : carburant, alimentation, gaz... » Ces derniers mois avait été évoqué

le montant approximatif de 50 euros en moyenne de cette T.E.O.M. Or, ce chiffre va finalement exploser dès maintenant pour un certain nombre de propriétaires et locataires passant à 75, 100, voire 140 euros par an. Ceci n'a pas manqué de consterner les élus chalettois qui ont exigé son abandon ou a minima de baisser à 0,30% son taux. En vain... La T.E.O.M. a tout de même été votée à 4,80% par une majorité d'élus. Et Eric Pépin d'ajouter : « Cette T.E.O.M. à taux unique est définie sur la base des valeurs locatives des habitations qui varie suivant les communes de l'agglomération tout en ayant des services de collecte différents d'une commune à l'autre. Des écarts entre contribuables difficilement justifiables... »



# Les travaux dans le quartier Kennedy/Château-Blanc

Interview d'Eric Pépin, adjoint aux travaux.

**CPC : Où en est-on dans les travaux dans le quartier Kennedy-Château-Blanc ?**

**Eric Pépin :** Ce chantier débuté en 2010 vient de prendre fin en ce qui concerne les travaux revenant à la Ville. La municipalité a souhaité commencer par les aménagements des espaces publics : les deux plateaux sportifs avec les terrains de football et de basket, les cheminements piétonniers, la salle de quartier du Château-Blanc, le mobilier urbain ou encore l'aire de jeux.

**CPC : Quel était le but de ces travaux ?**

**E. P. :** L'objectif était de valoriser ces différents lieux ouverts à tous les habitants et notamment aux jeunes. Ils peuvent dès à présent s'approprier véritablement ces espaces de vie de

grande qualité. Ces lieux conviviaux sont partagés par tous, enfants, adolescents, parents, et permettent de renforcer les liens sociaux au cœur de ce quartier.

**CPC : Et où en est on concernant les travaux de résidentialisation ?**

**E. P. :** Les projets, mis en place par les bailleurs sociaux Hamoval et Logem Loiret, se poursuivent. Des aménagements qualitatifs, comme la rénovation des parkings par exemple, vont être effectués dans les mois à venir répondant ainsi aux demandes des locataires et participant ainsi à l'amélioration de leur cadre de vie.

**CPC : Quels sont les projets à venir ?**

**E. P. :** En ce qui concerne la Ville, nous allons effectuer une petite pause puisque, cette année, va être

mise en œuvre par l'Agglomération la construction du pôle intercommunal situé sur le boulevard Kennedy à la limite de Chalette et Montargis. Dans un peu plus d'un an, Chalette engagera la dernière phase de travaux qui portera sur le réaménagement du Boulevard Kennedy et la transformation du square Ravel, situé au cœur des logements collectifs, avec la réalisation d'un terrain de foot, d'une aire de jeux et d'une allée piétonne arborée. Cette « dorsale verte » va transformer véritablement ce quartier en créant un nouveau lien entre Kennedy et Château-Blanc.

Propos recueillis par Déborah Creff



## Canicule :

En cas de canicule, la Ville de Chalette met en place un numéro d'urgence du mardi au samedi de 9h à 16h. Il s'agit du 02 38 93 21 61. En dehors de ces horaires et en cas de problèmes, contactez votre médecin traitant ou composez le 15 (uniquement pour les urgences). Ne pas hésiter à se faire inscrire auprès du SEMURPA sur un registre permettant une intervention des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. A savoir : qu'une salle climatisée au Foyer Jacques-Duclos est disponible pour tous les retraités.



# « Chaque projet devient une aventure humaine riche de défis ! »

Jacques Coulon, architecte-paysagiste, est porteur d'une longue expérience : études, réalisations d'espaces toujours publics où la multiplicité des situations et des échelles engage des projets très divers. Il intervient actuellement dans le cadre du projet A.N.R.U. sur le site du Plateau qui s'étend sur trois communes : Montargis, Chalette-sur-Loing, Villemandeur.

### Comment qualifier le travail de l'architecte-paysagiste ?

Je coordonne en quelque sorte et synthétise les compétences des uns et des autres. Mon travail exige une vision globale : je dois penser à tout et garder à l'esprit que la ville est une dynamique où les éléments interagissent les uns sur les autres. Je participe au processus de décision et aux discussions des politiques d'aménagement. Dans mon champ d'intervention, sont en jeu les valeurs que les humains accordent à ce qu'ils perçoivent : valeurs éthiques du bien et du mal, du juste et de l'injuste, du propre et du sale, du salubre et de l'insalubre, ou valeurs esthétiques : du beau et du laid, de l'harmonieux... Le côté rassurant : on a le sentiment que l'écoute des habitants est une vraie ambition, un souci qui anime fréquemment les décideurs, les concepteurs et les intervenants sociaux. Cela prouve aussi qu'on ne se contente pas des "recettes" élaborées dans le passé, que l'on est toujours en recherche.

### Quelles sont les grandes tendances de ce projet Anru ?

C'est un projet à la fois visionnaire et réaliste ! Un chantier ambitieux s'attachant en priorité à la dimension humaine et déterminant le profil d'une aire urbaine « où il fait bon vivre partout ». Il s'agit là en fait du droit à l'urbanité, c'est-à-dire, pour les habitants, le sentiment d'appartenir à un lieu, de vivre dans un espace ouvert. Cela se caractérise par de nouveaux espaces de déambulation : des promenades fabriquent des liaisons douces et mettent en valeur le site paysager existant.

### Pourquoi le mobilier urbain est-il aussi une notion importante pour vous ?

Chaque situation urbaine nécessite l'analyse d'un assemblage complexe de gestes, de déplacements, de contraintes, de désirs et de nécessités, d'attentes légitimes mais souvent contradictoires. Autant d'éléments qu'il est important d'accorder dans le respect et la considération d'un contexte social, architectural et environnemental. Par la présence d'un mobilier urbain\* stimulant, l'idée est de contribuer à créer un environnement ayant pour effet d'inciter les habitants et les visiteurs à habiter pleinement ce nouvel espace. Notre approche prend également en compte la pression qui pourrait être exercée sur ce mobilier urbain en fonction d'une utilisation intensive et parfois déviante à travers des dégradations en tout genre. En plus de leur originalité formelle intégrant la couleur, ces propositions tiennent compte de l'ergonomie, de la durabilité, de l'efficacité, de la sécurité et de tout ce qui concerne la logistique d'installation et de maintenance.

### On dit que l'avenir est un défi. Pensez-vous qu'en l'anticipant, il devient promesse ?

Le rôle premier d'une ville à travers ses quartiers est d'accueillir l'ensemble le plus complet, le plus fonctionnel et le plus agréable possible d'espaces publics et d'équipements collectifs. Importance de l'échelle de l'humain : la ville « humaine » n'est donc pas seulement dessinée par ses formes urbaines, par son architecture, mais aussi par le territoire de l'entraide, du lien social et de la solidarité. Le fait d'habiter en collectif doit devenir un désir et non une contrainte !

\*bancs, jeux pour enfants, abris bus...

# Chalettois d'hier, aujourd'hui, demain, à vos souvenirs

**A** l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la municipalité d'union de la gauche et du projet d'Assises de la ville à l'automne, Chalette veut mettre en avant les Chalettois : ceux qui l'ont construite hier, ceux qui la vivent aujourd'hui et ceux qui la feront demain. En d'autres termes, il s'agit de faire un pont entre le passé, le présent et l'avenir pour donner la parole à ceux qui ne la prennent jamais. Tous les Chalettois sont donc concernés : ceux qui ont connu notre ville il y a 40 ans, qui se souviennent de ce qu'elle était à l'époque ; ceux qui vivent



la ville telle qu'elle est aujourd'hui avec ses atouts, ses inconvénients. Et puis les plus jeunes, ceux qui seront adultes demain : comment ils l'imaginent, comment ils la rêvent. Tous sont importants, tous doivent être mis à l'honneur, tous peuvent témoigner. Pour ce faire, un film va être réalisé avec comme fil conducteur « les Chalettois d'hier, aujourd'hui, demain » et racontera, à travers leurs histoires, l'histoire de Chalette ces 40 dernières années. Pour aider à faire émerger les souvenirs, il vous est proposé d'apporter un objet ou une photo qui pour vous est symbolique de votre histoire avec votre ville, quelque chose d'important dans votre vie à Chalette : ça peut être un souvenir d'enfance, un souvenir de la ville, un tract, un outil, un instrument de travail, un cliché, un objet familial, ou quoi que ce soit d'autre. Ceux qui ne souhaitent que témoigner peuvent le faire aussi. Pour vous inscrire ou pour plus d'in-



formations : prendre contact avec Philippe Gonthier à la Maison des Associations (02 38 97 19 34) qui pourra vous expliquer le détail de la démarche.

Ph.Gonthier

### Attention !

Les enregistrements et les témoignages s'effectueront les 17, 18, 24 et 25 juin au rez-de-chaussée du pôle communication – 15 rue Gambetta- Chalette sur Loing.

## Opération Tranquillité Vacances (O.T.V)

Durant les mois de juillet et août, les Polices municipale et nationale renouvellent l'Opération Tranquillité Vacances.

**S**i vous partez en vacances, vous avez la possibilité de signaler votre absence à l'une des deux polices en vous inscrivant sur la liste commune de ces deux services. Afin de faciliter cette démarche, vous pouvez retirer un bulletin d'inscription à l'accueil de l'hôtel de ville ou à celui de la Police municipale dont les bureaux sont situés au 93 rue de Villemandeur. Cette opération est un service gratuit, assuré toute l'année par la Police municipale de Chalette.

### Informations utiles

Vous disposez de cinq jours ouvrables pour déposer plainte et faire connaître à votre assureur le vol dont vous avez été victime.



• **Police municipale :**  
93, rue de Villemandeur  
Chalette  
Tél. : 02 38 07 11 87

• **Police nationale :**  
27, rue du Port - Montargis  
Tél. : 02 38 28 38 28  
ou 17 (Police secours)

# Les principes du jardinage au naturel



L'association Jardiniers de France<sup>(1)</sup> participe activement à la promotion du jardinage au naturel. Sa charte « *j'adhère au naturel* » rappelle les principes de base d'un jardinage respectueux de l'environnement.

**P**remier principe : « *Je respecte l'homme, sa santé, son bien-être* ». L'idée est que le jardin est un espace extérieur source de convivialité et que tout jardin se prête au jardinage au naturel en employant des alternatives aux pesticides, en veillant au bon entretien des outils, ou encore en respectant les voisins.

### Respect des animaux et des végétaux

➔ Les deuxièmes et troisièmes principes sont indissociables d'une pratique écologique : « *je respecte toute vie végétale* » et « *toute vie animale* ». Il faut déjà comprendre que chaque plante a un cycle de vie qu'il faut connaître pour la cultiver correctement et qu'il est préférable d'utiliser des espèces locales adaptées à leur milieu, bien plus résistantes aux maladies et aux aléas climatiques. Il s'agit aussi de cultiver sans désherbant chimique, d'associer judicieusement les plantations qui se protègent les unes les autres et d'adopter des pratiques de tailles



ou de transplantations les moins traumatisantes possibles.

➔ Les animaux sont indissociables des végétaux ; ils les pollinisent ou sont les prédateurs bien utiles de certains parasites. Le principe est donc d'attirer les oiseaux et les insectes en leur laissant des abris comme des fagots de branchage ou des tas de pierre, en installant des nichoirs, en laissant fleurir les plantes sauvages qui attirent les pollinisateurs...



### Respect de l'eau et du sol

➔ **L'eau c'est la vie.** Il n'est pas question de la gaspiller, aussi la récupération de l'eau de pluie est-elle à encourager, ainsi que toutes les pratiques permettant de l'économiser : binage (« *un binage vaut deux arrosages* »), paillage avec des broyats de bois, des pailles de céréales, des cosses de sarrasin...

➔ **Le sol est plus qu'un support de culture :** comme le dit l'agronome Konrad Schreiber, « *c'est la vie du sol qui génère la fertilité, il suffit donc de lui offrir le gîte et le couvert* ». Il s'agit de lui apporter « à manger » toute l'année en le couvrant de plantes vivantes, en lui restituant de la matière organique sous forme de compost, ou de paillage, ou de bois raméal fragmenté...

➔ **Le principe des techniques culturales simplifiées** où le travail physique du sol est limité au minimum nécessaire permet également de favoriser la microfaune, et notamment les vers de terre qui ameublissent la terre à la place du jardinier.

### Le partage

Dans la philosophie des Jardiniers de France, le partage fait partie des objectifs du jardinier : échanger ses expériences avec les autres jardiniers, transmettre son savoir-faire, faire connaître la richesse de la flore locale, partager des boutures et des graines... et même donner aux autres ses récoltes en surnombre !

Laurence Duval

<sup>(1)</sup>Site internet : <http://www.jardiniersdefrance.com>

# Une vie au service du citoyen de demain

Jean-Claude Bellu est le directeur de l'école élémentaire de Vésines. Il effacera dans quelques mois les mots sur le tableau vert de sa classe pour la dernière fois. L'heure de la grande récréation a sonné et la retraite s'annonce. Nombreux sont ceux qui n'imaginent pas du tout ce que peut être le quotidien d'un directeur, lui le premier avant d'en vivre l'expérience au fil des années...

*J*e voulais un travail enrichissant qui me permette de m'épanouir ».

Normalien en 1975, Jean-Claude Bellu trouve sa voie en devenant professeur le 1<sup>er</sup> décembre 1978, puis, quelques années plus tard, directeur d'école. Mais pas n'importe où : à l'école élémentaire de Vésines ! A l'époque, il y avait sur ce quartier deux groupes élémentaires et près de 500 élèves et 20 professeurs ! 33 ans plus tard, ils ne sont plus que 226 élèves pour 10 professeurs réunis au sein d'une même école. Chaque quartier d'une ville raconte une histoire : en l'occurrence ici, celle de ces ouvriers de l'usine Hutchinson souvent sur la brèche, souvent en lutte rappelant l'engagement lors des temps difficiles. Entre passé industriel reconverti et rénovation urbaine, des luttes de naguère à l'engagement citoyen d'aujourd'hui, en passant par les lieux culturels, nous sommes ici au cœur d'un quartier populaire, cosmopolite et sensible !.

### Des élèves difficiles ?

« Oui nous en avons, de très difficiles aussi mais pas plus qu'ailleurs ! Et plus les classes sont chargées, plus c'est compliqué de gérer les enfants difficiles. On détériore encore plus les conditions de travail. Chaque jour, les enseignants doivent d'abord essayer de créer des conditions satisfaisantes avant de pouvoir enseigner. C'est vraiment épuisant nerveusement. Au quotidien, nous sommes témoins de situations diversement tristes et inquiétantes ! » Il reste convaincu que tous les élèves peuvent s'en tirer. Une bonne partie de ses efforts et de ceux de son équipe pédagogique vise à les en persuader. « Notre stratégie est de ré-enchanter ces enfants, de leur montrer qu'ils sont capables de réussir, de leur en donner l'envie ».

Point de convergence d'intérêts divergents !

Pas facile, parce qu'il existe un fatalisme culturel et social très fort, contre lequel il faut sans cesse lutter. L'enseignant utilise tous les moyens possibles pour faire prendre conscience à ses élèves des talents qu'ils ont en eux et les aider à les exprimer. Il insiste sur le caractère primordial du travail en équipe et en réseau au plan local. Si un adjectif peut définir le métier (pas la

fonction !) de directeur c'est « inattendu ». Il se passe tout dans les écoles : des alertes incendie, des larmes, des discussions à bâtons rompus avec les parents, les collègues, les enfants, l'inspecteur, la mairie... Tout ça retombe sur les bras du directeur. Les demandes sont beaucoup trop importantes et, toute la journée, il est un peu sur le qui-vive ! « Je pense que suis d'abord un enseignant avant d'être directeur. Le pédagogique doit primer sur l'administratif. Malheureusement, depuis quelques années, le temps passé à gérer de l'administratif pur est de plus en plus important au détriment de la pédagogie. Une journée de classe n'est pas extensible, celle du bureau peut se terminer bien tard parfois ! » Reste ce leitmotiv : « À chaque fois qu'un enfant s'approprie les savoirs, qu'il accepte de se faire guider, et puis qu'il découvre le plaisir de lire et d'écrire, quelles grandes joies ! Les enfants rejoignent toutes les raisons de faire ce métier ! ». Au fil des années, il est plus ou moins associé aux temps forts de la vie des familles : naissance, anniversaire, mariage, décès... car depuis trois décennies, il en a côtoyé des bambins ! En conséquence, ce n'est pas sans émotion qu'il tirera en septembre prochain sa révérence ! Une chose est sûre : Jean-Claude Bellu laissera, une fois en retraite, encore et encore parler le livre aux souvenirs... un livre que l'on ne referme peut-être jamais !

William Le Bellec



Jean-Claude Bellu dans son école.

A promotional graphic for radio Chalette. It features a woman with blonde hair wearing large headphones, smiling. The text 'radio Chalette' is written in a stylized font, with 'radio' in white and 'Chalette' in red. Below it, '89.3 fm' is written in large white numbers. At the bottom, the phone number '02 38 98 57 55' is visible. The background is a warm, orange-yellow color with musical notes.

Le son et l'info de l'agglo !  
[www.radio-chalette.com](http://www.radio-chalette.com)

# Embellir la ville, pour embellir la vie

Depuis 2007, la Ville s'est orientée dans la gestion différenciée des espaces verts, s'inscrivant en cela dans une politique globale de développement durable. Afin de mieux comprendre les choix réalisés et le fleurissement de la ville, nous avons demandé au responsable du service, Frédéric Melet, de nous apporter quelques explications.

### C.P.C : Avant toute chose, quel est l'intérêt d'embellir une ville ?

**Frédéric Melet :** *Embellir et fleurir la ville, c'est comme si on embellissait la vie de ses habitants. C'est contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie, tenter d'éveiller les sens que sont la vue, l'odorat. Et puis vivre dans une ville fleurie, c'est pouvoir, chaque matin, en ouvrant les volets, sentir les odeurs des massifs, des arbres, et entendre le vent dans les branches. De même, quoi de plus agréable que de longer des squares, des plantations sur le trajet du travail. Enfin pour une ville, il est important de donner une belle image, ne serait-ce que pour les habitants et les gens de passage ».*

### C.P.C : La ville possède trois fleurs au concours des « villes fleuries ». Ceci est le résultat d'un travail minutieux et réfléchi du service. Quels sont les principes qui prévalent au fleurissement de la ville, les choix techniques et esthétiques retenus ?

**F.M :** *La Ville a opté pour la gestion différenciée des espaces verts. C'est-à-dire ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité et la même nature de soin. Cette méthode permet également de préserver la qualité de l'eau et par là-même la santé des citoyens. Elle favorise la biodiversité (fleurs, oiseaux, insectes dont certains sont très utiles pour combattre d'autres) et limite l'utilisation des produits chimiques afin de diminuer la pollution de l'eau, de l'air et des sols.*

*Quant aux choix des plantations, nous les effectuons en considérant les quartiers, ceux qui sont les plus fréquentés, là où il y a le plus de passages, si la fréquentation est plutôt piétonne ou automobile. A partir de ces critères, nous diversifions nos plantations. Nous attachons aussi une importance à l'originalité et au fait de ne pas être excessif : trop de fleurs, tue les fleurs ! Notre objectif est également que nos créations provoquent l'étonnement, l'admiration. Qu'elles identifient un quartier. Et c'est le cas parfois : des habitants se repèrent par rapport à un rond-point, un massif, c'est valorisant pour le service.*

### C.P.C : Les prévisions météorologiques nous annoncent un été chaud et sec. Avez-vous anticipé cette éventuelle sécheresse tant au niveau des réalisations que de l'arrosage, et comment envisagez-vous l'économie d'eau dans cette perspective ?

**F.M :** *Concernant nos plantations, il est trop tard pour réfléchir, nous en sommes à la phase de réalisation. Cette année,*



*nous avons opté pour le mélange de plantes, tant au niveau de la taille, des couleurs, des feuillages que des odeurs. Nous aurons des arbustes nains, des plantes vivaces et annuelles. Nous transformerons certains massifs en y plantant des rosiers qui permettent une floraison jusqu'en novembre, voire décembre, si l'hiver est tardif, le but étant de diminuer le coût de l'arrosage. Quant à la gestion de l'eau, nous n'avons pas attendu la sécheresse pour la maîtriser. Pour les secteurs fleuris, nous avons installé un arrosage intégré qui fonctionne la nuit en plusieurs fréquences. Dans les endroits où le terrain est sec, comme devant le cimetière du Bourg, nous avons planté des plantes au feuillage gris qui s'adaptent bien aux terrains arides, comme les lavandes, et puis nous pratiquons le paillage. L'arrosage est la tâche la plus importante dans le suivi de l'entretien ; il faut savoir doser en fonction du temps et des plantes. On ne peut pas charger « un nouveau » de ce travail... Un conseil aux jardinier amateurs : arrosez tôt le matin plutôt que le soir si les horaires de travail le permettent évidemment !*

B. Taleb

### Les espaces verts en chiffres

- > Achat de terreau pour les suspensions = 2 200 €
- > Mise en culture des suspensions = 5900 €
- > Achat des plantes annuelles = 18 000 €
- > Terreau pour massifs = 1 600 €
- > Achat des plantes bisannuelles = 7 800 €
- > Achat de bulbes (tulipes, narcisses, ails...) = 730 €
- > 6 900 € de plantation d'arbres et arbustes, rosiers et plantes vivaces, en régie (182 arbustes, 290 rosiers paysages, 48 arbres tiges, 1200 vivaces)
- > Réaménagement du quartier Kennedy : environ 150 arbres tiges et autant en arbustes.

*Cette année, il sera planté moins d'annuelles et de bisannuelles ce qui diminuera les coûts. Ainsi certains massifs seront transformés en massifs de vivaces ou de rosiers (massif du centre Aragon, du Lancy, 1 des 2 de la zone de St-Gobain, les jardinières de la rue Marcel-Petit, le massif de la poste de Chalette, les 4 coins de la place de Chalette, devant le foyer P-Marlin)*

## Dossier : Chalette, un poumon vert

# La marche, c'est le pied !



Avec l'été se profilent de nouvelles envies, comme celles de longues balades en plein air... Activité naturelle, la marche peut être pratiquée par tous. Pourquoi ne pas profiter des nombreux chemins de randonnées de la commune ? Petit tour d'horizon des promenades à découvrir à côté de chez vous...

Dix circuits du canton de Chalette sont définis par le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées. Trois circuits sont situés entièrement ou en partie sur Chalette.

Deux boucles internes à Chalette sont proposées. Tout d'abord, la petite boucle : le circuit nommé « promenade autour du lac » rejoint le lac et en fait le tour. Longue de 3 km, elle est accessible à tous les promeneurs. La boucle moyenne, « du lac aux Prés Blonds », longue de 5 km, commence aussi le tour du lac mais se prolonge jusqu'aux Prés Blonds en longeant le Loing à l'aller et le canal au retour.

### Pour des promenades un peu plus longues...

Le troisième circuit passant par Chalette permet de relier la Maison de la Nature et de l'Eau à la Maison de la Forêt de Paucourt. Ce circuit de 16,5 km est emblématique de ces deux lieux de sensibilisation à l'environnement et les met en réseau. C'est tout naturellement qu'il prend le nom de « l'arbre à l'eau ». Il passe par Cepoy d'où partent également deux boucles de 4 et 5 km : le « sentier des moines » et le « sentier de la Pierre aux Fées ».

Les autres circuits du canton sont également interconnectés donc accessibles à partir de la Maison de la Nature et de l'Eau : un tronçon de liaison le long du Canal d'Orléans permet de rejoindre les trois circuits

de Pannes et Villevoques (« à la découverte des oiseaux », « à la découverte de la nature » et « le tour des Vigneaux »), tandis qu'en traversant l'écluse on atteint les deux circuits de Corquilleroy, celui de la Venelle (10,5 km) et celui du « Pré des Héraults » (5,5 km).

Déborah Creff

### La randonnées à Chalette

#### > Deux associations de randonnée à Chalette :

Pourquoi ne pas aller marcher en toute convivialité avec d'autres personnes ?

- La Randonnée chalettoise : 02.38.85.48.67
- L'USC rando : 02 38 85 70 19.

#### > Le bon équipement du randonneur :

- De bonnes chaussures de marche qui assurent une bonne tenue de la cheville. Leur semelle permet une meilleure accroche au sol ainsi qu'une meilleure imperméabilité,
- Privilégier des vêtements amples afin de ne pas gêner vos mouvements,
- Un sac à dos,
- Une bouteille d'eau pour bien s'hydrater,
- Prévoyez aussi une barre de céréale ou une banane pour pallier d'éventuels coups de pompe,
- Des lunettes de soleil,
- Une casquette,
- De la crème solaire,
- Une trousse de secours.



## Dossier : Chalette, un poumon vert

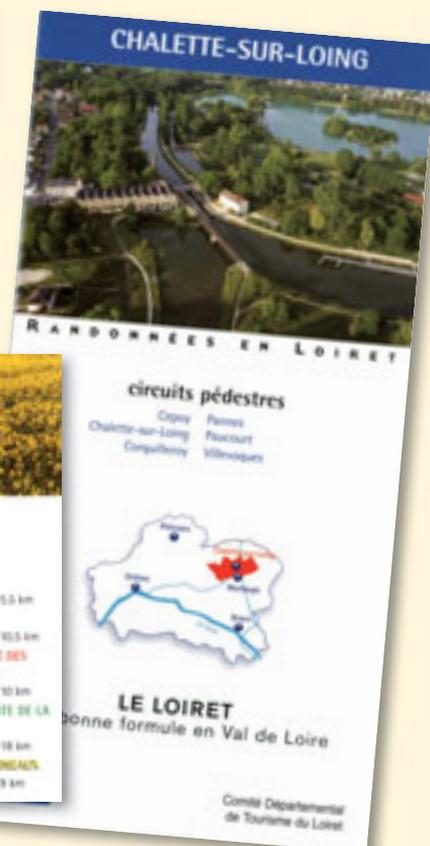
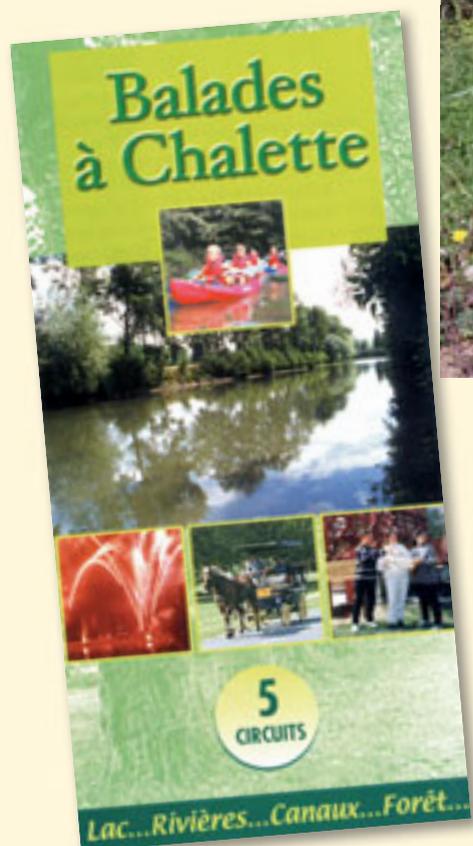
# Voici quelques idées de ballades à Chalette et aux alentours.



L'ancienne maison écluisière de Bûges, la Maison de la Nature et de l'Eau est située sur le remarquable site des «trois canaux» aux confluences du canal de Briare, du Loing, et d'Orléans. Tel : 02.38.98.72.97



Les circuits de randonnées sont présentés sur ce panneau situé à proximité de la M.N.E



Circuits de promenade et randonnée	
<b>S1 - PR DE L'ARBRE À L'EAU</b> durée : 4 h 00 - longueur : 16,5 km	<b>S6 - PR DES HÉRAULTS</b> durée : 1 h 15 - longueur : 5,5 km
<b>S2 - PR SONTIER DES MONNES</b> durée : 0 h 45 - longueur : 4 km	<b>S7 - PR DE LA VENELLE</b> durée : 2 h 30 - longueur : 10,5 km
<b>S3 - PR SENTIER DE LA PIERRE AIN FÈES</b> durée : 1 h 00 - longueur : 5 km	<b>S8 - PR À LA DÉCOUVERTE DES ORIGNES</b> durée : 2 h 30 - longueur : 10 km
<b>S4 - PR PROMENADE AUTOUR DU LAC</b> durée : 0 h 45 - longueur : 3 km	<b>S9 - PR À LA DÉCOUVERTE DE LA NATURE</b> durée : 4 h 30 - longueur : 18 km
<b>S5 - PR DU LAC FIKR PRÈS BUSHES</b> durée : 1 h 15 - longueur : 5 km	<b>S 10 - PR LE TOUR DES VIGNONS</b> durée : 1 h 45 - longueur : 9 km

Présentation des circuits de randonnées disponibles à la Maison de la Nature et de l'Eau.

# La musique pour tous

Juin rime avec été. Mais en juin c'est aussi la fête de la musique et à Chalette, au S.M.J. on aime ça, la musique.

**E**n 2010, le service jeunesse de la ville mettait en place une section musique parmi toutes les activités qu'il proposait et, aujourd'hui, force est de constater que le succès est au rendez-vous.

Chaque semaine, près d'une vingtaine de jeunes viennent s'adonner au plaisir de jouer d'un instrument, que ce soit guitare, basse, batterie ou encore synthé, mais aussi chanter. Pour la plupart de ces musiciens en herbe, il a fallu tout leur apprendre, comme tiennent à le préciser Tougué et Philippe, animateurs S.M.J. de cet atelier, car très peu avait la chance, faute de moyens, de pratiquer. En quelques mois, les progrès sont considérables.

Si au départ chacun cherchait et jouait de tous les instruments mis à disposition par la Ville, les affinités se sont trouvées et chacun excelle. De plus, contrairement à ce que l'on peut penser, tous les styles de musiques sont joués, rock, blues, hip-hop... avec des reprises et des « compos » propres aux groupes de jeunes. Il est toujours possible de rejoindre gratuitement l'atelier musique du S.M.J., situé à l'arrière de la maison de quartier de la Pontonnerie, ouvert le lundi de 17h à 19h30, le mercredi de 17h30 à 19h30 et le vendredi de 17h à 19h30.

**Pour plus d'infos, contacter le 02 38 89 12 00.**

P. Avezard



## Question à...

### Emre Izmir

**CPC :** Qu'est-ce qui t'a fait venir à cette salle de musique du S.M.J. ?

**Emre Izmir :** Je cherchais un endroit pour évoluer à la guitare que je pratiquais un peu. Mon frère m'a dit qu'ici il y avait une salle de musique qui était faite pour moi. J'avais déjà les bases mais, depuis que je viens ici, j'ai bien évolué.

**CPC :** Quelles sont tes influences ?

**Emre Izmir :** Principalement du rock : Radiohead, Blink 182, Rage Against The Machine, Queen. Néanmoins, j'écoute de tout.

## Cinéma - *Chalette sous les étoiles*

Cet été, la Ville avec la collaboration du service culturel et l'association « Passéur d'images » renouvelle l'opération *Ciné sous les étoiles*. Si le choix des films par les habitants n'a pas encore été réalisé (voir CPC de juillet prochain), les dates et les quartiers ont été déterminés. D'ores et déjà, réservez vos soirées du :

- **1<sup>er</sup> juillet :** Quartier Kennedy-Château-Blanc, film choisi avec les jeunes du Service Jeunesse
- **22 juillet :** Quartier du Bourg, film choisi avec les enfants du centre de loisirs Louis-Aragon
- **30 juillet :** Quartier du Lancy, film choisi avec les enfants du centre de loisirs Georges-Cosson
- **5 août :** Quartier de la Pontonnerie, film choisi avec les membres du SEMURPA
- **2 septembre :** Quartier de Vésines, film choisi avec les jeunes du Service Jeunesse



Projection lors de la précédente édition de *Chalette sous les étoiles*.

## Sports et loisirs

# Croisières sur le Ville de Chalette ou l'invitation à la détente

Le service environnement de la Ville vous propose un instant de tranquillité et de détente à bord du « Ville de Chalette ». La nature et ses agréments seront au rendez-vous. Son pont totalement découvert vous permettra aussi, si vous le souhaitez, de prendre un bain de soleil et goûter aux joies du farniente.

### Dimanche 26 juin

*Croisière gastronomique vers Nargis*

Tarifs : adulte = 66€ – enfant = 37€

Départ à 9h30 de l'Escale fluviale des trois canaux

### Dimanche 3 juillet

Croisière réservée aux Chalettois de 14h30 à 16h30

Tarif : adulte = 7€ - enfant = 5€

Ces tarifs ont été étudiés spécialement pour les Chalettois, afin qu'ils puissent découvrir la nature et se détendre dans un cadre reposant... Alors, n'hésitez pas...

Départ de l'Escale fluviale

Réservations au 02 38 98 72 97.



## Paris-Chalette

Le 18 juin aura lieu la 26<sup>ème</sup> édition du Paris-Chalette cycliste. Cette course ouverte aux 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> catégories et juniors partira de Saint-Germain-Laval, en Seine-et-Marne. Chaque

année, cette épreuve accueille un parrain de prestige. Cette année, ne dérogera pas à la règle puisqu'il s'agit de Christophe Moreau, vainqueur notamment du Critérium du Dauphiné libéré (2001 et

2007) et Champion de France sur route (2007). Une course qui sera à suivre en direct sur l'antenne de Radio Chalette 89.3.



Le 30 avril dernier, une quarantaine de jeunes de l'USC Foot s'est rendue au stade Abbé-Deschamps à Auxerre. Un rendez-vous annuel organisé avec le district du Loiret Football. Une sortie pleine de joie pour les jeunes « footeux » qui ont vu leur équipe favorite du jour remporter le match face à Montpellier 1 à 0.

## Un défibrillateur au Restaurant sur le Lac

Le dimanche 15 mai dernier s'est déroulée, autour du lac de Chalette, la deuxième édition du Run and Bike organisée par le Lion's club des Rives du Loing. Afin de remercier la municipalité de l'aide matérielle apportée à cette manifestation, le Lion's Club vient de lui offrir un défibrillateur. Celui-ci est installé au Restaurant du Lac qui se trouve à proximité de la baignade. Ce choix s'est opéré en ayant à l'esprit que les complexes sportifs et les baignades sont souvent des sites où le risque cardiaque est accru.

Le Maire devant le nouvel équipement installé au Restaurant du Lac



## ➔ Le Groupe des élus communistes :

### L'Éducation, une priorité.

Pour la rentrée 2011, 16000 nouvelles suppressions de postes sont annoncées dans l'Éducation Nationale alors que 60000 élèves de plus sont attendus.

Dans le primaire, 1500 classes seront fermées face à 8300 élèves supplémentaires. L'enseignement spécialisé va payer un lourd tribut avec la continuation du démantèlement des RASED (400 postes en moins). Tout ceci aura des conséquences catastrophiques pour les enfants en difficulté.

D'autre part, 1/3 des suppressions de postes s'effectuera en maternelle, ce qui va se traduire par l'augmentation des effectifs dans les classes, incompatible avec un enseignement individualisé et la suppression de

l'accueil des enfants de 2 à 3 ans. Parallèlement, de grandes inquiétudes persistent pour la petite enfance puisqu'un décret est en préparation sur l'accueil collectif des jeunes enfants permettant d'entasser plus d'enfants dans les crèches avec moins de personnel qualifié, ainsi que dans les « jardins d'éveil » pour les 2 à 3 ans ouverts à la concurrence et donc payants. Parents, enseignants, élus doivent se mobiliser pour exiger un véritable plan d'urgence pour la Petite Enfance et défendre le Service public et laïc d'Éducation.

Il est possible de signer la pétition pour le plan d'urgence en faveur de la petite enfance sur le site : [www.pasdebebesalaconsigne.com](http://www.pasdebebesalaconsigne.com)

## ➔ Le Groupe des élus socialistes :

### Boucs Emissaires

Laurent Wauquiez, ministre des Affaires Européennes, a qualifié l'assistantat de «cancer de la société française». Il souhaite également imposer aux bénéficiaires des minima sociaux de plafonner le cumul des aides à 75% du Smic et obliger les bénéficiaires du RSA à effectuer 5 heures hebdomadaires de travaux de «service social».

Ces propos sont intolérables et injurieux, alors que la France a vu en 2010 son nombre de chômeurs augmenter de 5,3 % soit plus 202 500 personnes. Le véritable cancer c'est le chômage.

Les bénéficiaires du RSA ne doivent pas travailler bénévolement. Nous pensons qu'ils ont droit, comme

chacun, à un travail stable et rémunéré décentement pour faire vivre leur famille. Non, on ne vit pas bien avec le RSA, ce dispositif permet de survivre tout au plus.

Encore une fois, une partie de la population est montrée du doigt par le gouvernement qui cherche à se dédouaner de ses échecs.

Non, les bénéficiaires du RSA ne sont pas responsables du démantèlement du service public de l'emploi qui entraîne une baisse de la qualité de l'accompagnement vers l'emploi.

C'est d'une véritable politique en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat que les Français ont besoin, pas de stigmatisation des plus pauvres !

## État civil :

### Naissances :

BOURRA Yasmine  
SAKO Djiba  
FAYS Nathan  
TÜYSÜZ Rumeysa  
DIAMANKA Séphora  
CHAABI Amine  
LY Dieynaba  
CELIK Isa  
GHERBEZZA Lauriane  
LAAFOU Ibtissem  
BLED Louane  
DIALLO Haby  
ZHOU Jimmy  
HANCER Hamza  
BAYER Leyya  
FELINE Matéo  
MULOT Mickaël  
KURAC Emir  
EL MESSAOUDI Hafssa  
OUECHTATI Nasradine  
IWOGO Gabriel  
DESMET Emma  
VANNIYASINGAM Durka  
SECK Alioune-Badara  
CASTRO FREITA Laura

### Mariages :

BEDIR Sahin et  
BAYRAKLI Semra

### Décès :

PASQUET Jacques  
SARPAUX Chantal  
DELACOUR Alain  
LABSOLU Vve CHAUMERON Irène  
PONTALIER Jean-Michel  
BORSOTTI Marc  
HARANG Guy  
TCHOURILINE-KISSILEFF Serge  
BEAUFOL Jack  
VERSOEGNE Gérard  
SANCHEZ Cyrille

## Repas de Rues

Pour la deuxième année consécutive, la ville de Chalette, via son service « Culture de Paix », apporte son soutien à l'organisation des repas de Rues. Ces initiatives dont le but est la convivialité, l'échange, le

partage permettent de se retrouver entre voisins, de faire connaissance. Chacun apporte quelque chose : un gâteau, un plat, une salade, etc... et on partage... Si vous avez envie de tenter l'expérience, ou de la renouveler, n'hésitez pas à

contacter Aurélie au service « Vie des quartiers » au 02.38.98.87.92. Celle-ci se chargera de rédiger l'arrêté pour la fermeture de la rue, et réservera le matériel (tables, bancs) auprès des services techniques.

## Histoire d'avant

# 1861-2011 : La ligne SNCF Paris-Nevers fête ses 150 printemps !

Remontons le temps, nous sommes au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle. A cette époque, nombreuses étaient les communes souhaitant bénéficier des avantages du mode ferroviaire, alors évolution majeure dans le domaine des transports voyageurs et marchandises. Pour obtenir des concessions et réaliser la construction de lignes, partout en France se créaient des sociétés à caractère privé. Vers 1840, la déception fut grande pour Montargis lorsque la société du Chemin de fer de « Paris à Lyon » choisit le tracé par la « Bourgogne » au détriment de celui du « Bourbonnais » pour relier Lyon à la capitale.

### Montargis ne sera donc pas sur l'axe direct de Paris à Lyon !

Pourtant, la liaison ferroviaire entre Paris et Nevers reste une nécessité. En 1846, une société comptant des notables du Montargis envisageait la construction d'une ligne mais sont indécis quant au tracé à retenir. Les années passent et en 1852 se crée la société « Darblay » soutenue par la personne du même nom ayant des intérêts dans la vallée de l'Essonne. Selon le tracé retenu, le point d'arrivée à Paris sera évidemment différent. Montargis est indifférente au tracé pourvu que la ville soit rapidement dotée d'une liaison avec la capitale. Chalette donnera sa préférence à celle des compagnies privées les moins coûteuses puisque, selon une méthode encore en vigueur de nos jours, celles-ci mettaient largement à contribution les communes desservies. En 1857, la société Paris à Lyon et celle de Lyon à la Méditerranée fusionnent pour devenir la compagnie du PLM qui absorbera à son tour ceux ayant projet de relier Paris à Nevers puis Lyon par Roanne, donc concurrents potentiels. Le PLM fera donc de la ligne Bourbonnais une

ligne complémentaire à la principale... et les deux tracés verront le jour entre Montargis et Paris. Outre les parcours et leurs variantes, l'implantation de la gare « dite de Montargis » fut l'objet de nombreux échanges. Au final, la dictature impériale, par l'intermédiaire de son ministre des travaux publics, ne s'oppose

pas à l'implantation de la gare de Montargis sur... la commune de Chalette. L'annexion de près de 100 hectares comme emprise ferroviaire est prononcée le 16 mai 1863 sans la moindre indemnité versée à Chalette.

### Le tronçon Moret-Montargis en voie unique est effectif le 14 août 1860

Le tronçon Montargis-Nevers le sera au 21 septembre 1861 (également en voie unique). La double voie sera définitivement établie en 1862. La ligne dite de « Corbeil » arrivera à Montargis le 6 mai 1867 et restera encore 16 ans à voie unique. Elle portera le surnom de « ligne en bois », c'est dire la considération qui lui est portée ! En 1950, l'électrification de Paris à Dijon (sur l'axe Bourgogne) condamne à plus ou moins brève échéance l'intérêt de l'axe Bourbonnais, plus encore celui de la « ligne en bois ». Cependant, le 30 septembre 1961, le centenaire de l'arrivée du chemin de fer à Nevers fut fêté conjointement par la S.N.C.F. et la ville à grand renfort de trains spéciaux, de présentation de matériel dans une gare fraîchement rénovée. Rien à Montargis ! 150 ans plus tard, l'indifférence semble encore de mise ! Le service public ferroviaire est partout mis à mal, le nombre de trains de voyageurs entre Montargis et Nevers est réduit au minimum ! Reflet de notre époque ? Nostalgie du temps passé ? Exaspération de voir négligé le mode ferroviaire au profit de la route et ce, au moment où l'on parle de réduire les gaz à effet de serre ? Beaucoup de questions sur lesquelles vous pourrez méditer en attendant votre train sur le quai de la gare de Chalette-sur-Loing... Bon voyage !

Article : En collaboration avec Patrick Gaudillat, retraité de la SNCF



La gare de Montargis, vue intérieure.





Vendredi 24 juin 2011

Compagnie du hasard :

## Iko tjokodi

22h

Théâtre



« Un jeune rappeur entreprend un périple qui devrait le conduire en Métropole. Associant l'énergie du rap et les chants traditionnels (...) c'est avec humour et engagement que ces trois artistes maliens vont illustrer la plupart des discours relatifs à l'immigration, qu'elle fût choisie ou positive ou imposée. »

Place Jean-Jaurès

Quartier du Bourg  
Entrée gratuite

## Brèves

**SEMURPA :** Les Chalettoises et Chalettois nés en 1951, les nouveaux Chalettois ainsi que les personnes non inscrites nés avant cette date peuvent bénéficier de cadeaux de fin d'année. Pour cela, il suffit de s'inscrire auprès du service en se présentant à l'adresse suivante, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile : Foyer Duclos - 42 bis rue Roger-Salengro - Tél : 02.38.93.34.18 du mardi au samedi de 9h à 16h ou en mairie auprès d'Evelyne  
Tél. : 02 38 89 59 90 les lundis et mercredis de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30.

**Inscriptions scolaires :** Rappel – Enfants nés en 2008 – Les inscriptions à l'école pour la rentrée de septembre 2011 sont prises en mairie, au service des affaires scolaires, tous les après-midi de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 8h30 à 12h30.

**Amis des Ecoles de Chalette (A.E.C.) :**  
Dimanche 19 juin - Rallye Vélo - Départ 8h30 – Inscriptions le samedi 11 juin de 14h à 16h au Musée d'école Fernand-Boutet

### Conseils municipaux :

- Vendredi 17 juin – 18h30  
Ordre du jour : Elections sénatoriales
  - Lundi 4 juillet – 18h30. Ordre du jour :  
Vote du budget supplémentaire.
- Séances publiques – Salle du Conseil Municipal – Premier étage de l'Hôtel de Ville

### Kermesses et fête d'école :

- Vendredi 17 juin : Fête de l'école maternelle Cosson, 15h
- Samedi 18 juin : Kermesse des écoles élémentaires Vésines, Pontonnerie, et maternelle Pierre-Perret
- Vendredi 24 juin : Kermesse de l'école élémentaire du Lancy, 17h
- Samedi 25 juin : Kermesse des écoles du Bourg

### Comités de quartier :

- Lancy : Réunion le 7 juin à 18h  
Salle Henri-Barbusse
- Bourg : Barbecue le 12 juin à 12h  
Espace Louis-Aragon – 12€ par personne.  
Renseignements auprès de  
Carmen : 02 38 07 08 83 ou  
Aurélia : 02 38 98 87 92
- Kennedy-Château-Blanc : Soirée Méli-Mélo – 24 juin à 19h – Espace Ravel-Lalo  
– Comme tous les ans, chacun apporte quelque chose, puis repas en commun.  
Renseignement au 02 38 98 87 92

### Concours des maisons et balcons fleuris ouvert à tous les Chalettois :

Inscriptions avant le 20 juin, dernier délai au service Vie des quartiers  
02 38 98 87 92.

### Comice Agricole de Montargis :

27-28 août - La fabrication du char est en cours. Des dizaines de bénévoles travaillent à la confection de fleurs qui garniront le Char de Chalette sur le thème de la Paix. Les personnes souhaitant rejoindre ce collectif peuvent contacter le service tourisme au 02 38 89 59 20.